



L'ASSURANCE SANTÉ
ÉCONOMIQUE DES
ENTREPRISES

VOUS CONNAISSEZ ?

ASSURANCE SANTE ECONOMIQUE
DES ENTREPRISES

- UNE RÉALITÉ -



FICHE TECHNIQUE

1) Couverture par la compagnie d'assurance des honoraires des experts de crise au moment où l'entreprise connaît des difficultés financières et avant la cessation de paiements

Les experts de crise sont les experts comptables, les avocats (y compris ceux de l'entreprise), les mandataires ad'hoc, les conciliateurs...

2) Bénéficiaires : 3 catégories

1/Les sociétés :

- Les sociétés commerciales de droit français : SARL, EURL, SA, SAS,
- Les sociétés libérales (SEL) de droit français : SELARL, SELAFA, SELAS.

2/Les associations, les syndicats professionnels, les OGA,

3/Les entreprises individuelles.



3) Evènements déclencheurs de la garantie

- Par les tiers

- Courrier du Commissaire aux Comptes au dirigeant dans le cadre de la procédure d'alerte
- Convocation du dirigeant par le Président du Tribunal de Commerce
- Droit d'alerte du comité d'entreprise
- Question écrite une fois par an par les actionnaires ou associés représentant au moins 5% du capital

- Par le dirigeant

- Sollicitation d'un **mandat ad'hoc** ou d'une **conciliation** auprès du Président du Tribunal de Commerce ou du TGI pour un étalement de dettes : fournisseurs, bancaires, loyers,
- Saisine de la Commission des Chefs de Service Financier (CCSF ou CODECHEF) pour un étalement des dettes fiscales ou sociales



4) Six compagnies d'assurance partenaires et sept contrats

ASSUREURS	AIG	HISCOX	AXA	COVEA RISKS VERSPIR ES	COVEA RISKS VERSPIEREN	CFDP AON	GROUPAMA
CHAMP D'APPLICATION	LES SOCIÉTÉS	LES SOCIÉTÉS	LES SOCIÉTÉS	LES SOCIÉTÉS	LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES	LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES	LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES

Contrats et contacts à télécharger sur www.entrepriseprevention.com et sur www.experts-comptables.fr rubrique « Assurance Santé Entreprise »

5) Tarifs (à titre indicatif)

❖ Entreprises individuelles : un contrat « indépendant »

- Prise en charge des honoraires des experts de crise : 6 000 €
- Cotisation annuelle : 120 €

❖ Sociétés, associations, syndicats : un contrat rattaché à la RCMS (responsabilité civile du mandataire social)

La prime varie selon le chiffre d'affaires :

Exemple :

- Chiffre d'affaires : 1million d'euros
- Capital assuré en RCMS : 300 000 €
- Prise en charge des honoraires des experts de crise : 50 000 €
- Cotisation annuelle : 530 €



PLAQUETTE A TELECHARGER

www.entrepriseprevention.com

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES 


Centre d'Information sur la Prévention
des Difficultés des Entreprises

 **Conseil
National
des Barreaux**

> **RENDRE LA PRÉVENTION ACCESSIBLE**

UNE GARANTIE SPÉCIFIQUE
**"L'ASSURANCE SANTÉ
ENTREPRISE"**

Éléments déclencheurs

- Alertes légales
- CIP
- CCSF (Commission des Chefs de Services Financiers)
- Mandat ad hoc et conciliation

www.entrepriseprevention.com


Commissaires aux Comptes
et Experts Financiers


CNCC



LES TROIS SOLUTIONS FINANCÉES PAR L'ASSURANCE

(AVANT LA CESSATION DE PAIEMENT)

1. CCSF (auprès de chaque département)

Étalement des dettes fiscales et sociales

2. LA MEDIATION DU CREDIT

Négociations des dettes bancaires et si refus mise en place d'un mandat ad hoc ou une conciliation

3. LE MANDAT AD HOC ET LA CONCILIATION

Étalement des dettes bancaires, fournisseurs, bailleurs...

